



Feuillet : 2025/

Délibération n° 2025/94

Objet : Tarifs des concessions du cimetière communal

Département des Landes
Commune de
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

Date de convocation :

05-12-2025

Date d'affichage :

05-12-2025

Nombre de conseillers :

*En exercice : 29

*Présents : 20

*Absents sans pouvoir : 0

*Absents avec pouvoir : 9

*Votants : 29

Les délibérations ont été
examinées dans l'ordre
numérique.

Séance du conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de décembre, à 18H30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, M. POURTAU Philippe, Mme BOINAY Marina, M. LABADIE Hervé, M. MATON Stéphane, M. JAUREGUIBERRY Philippe, M. SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON Jean-Joseph, Mme HARGOUS Françoise, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme DUCORAL Hélène, M. DARDY Nicolas, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme DARRIEUMERLOU Virginie, Mme ROURA Florence, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, M. SOORS Didier. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents sans pouvoir :

Absents avec pouvoir : M. PEYNOCHE Gilles à M. PETRIACQ Laurent, Mme MOLERES Vanessa à M. FICHOT Julien, Mme DREYFUS Sandrine à Mme BOINAY Marina, M. MILAN Bruno à M. SALMON Jean-Joseph, M. BAUCHIRE Serge à M. JAUREGUIBERRY Philippe, Mme SABATIER Nathalie à Mme HARGOUS Françoise, Mme LISSAYOU Marion à Mme DARRIEUMERLOU Virginie, Mme AZPÉITIA Isabelle à M. SOORS Didier, Mme LANTERNE Pénélope à M. BRESSON Mike

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme DARRIEUMERLOU Virginie

Rapporteur : M. Hervé LABADIE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022/97 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a validé les tarifs 2023 des concessions au cimetière communal ;

VU la délibération n°2023/107 en date du 11 décembre 2023 par laquelle le conseil municipal a validé les tarifs 2024 des concessions au cimetière communal ;

VU la délibération n°2024/113 en date du 10 D2CEMBRE 2024 par laquelle le conseil municipal a validé les tarifs 2025 des concessions au cimetière communal ;

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et évaluation de la qualité du service public en date du 23 octobre 2025 ;

VU l'avis du comité consultatif des usagers en date du 18 novembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de déterminer des tarifs tenant compte des coûts d'acquisition et de travaux revenant à la commune, pour lesquels un relatif équilibre doit être atteint, mais aussi de la nécessaire modulation pour la réalisation d'objectifs sociaux et des renouvellements effectués par les demandeurs ;

CONSIDERANT la hausse du coût de la construction de 2 % estimé par l'INSEE, une augmentation similaire a été proposée par le comité consultatif des usagers pour les tarifs des renouvellements du cimetière et des prises de concessions ;

CONSIDERANT la nécessité de faire ainsi évoluer les tarifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité:

Article 1 : d'approuver les nouveaux tarifs des achats et renouvellements de concessions du cimetière, tels que définis ci-dessous :

Concessions ancien cimetière Tarifs 2026	Renouvellement
Cinquantenaires (50 ans)	
2 premiers mètres	158 €
3 & 4ème mètres	313 €
5ème	626 €
Trentenaires (30 ans)	
2 premiers mètres	87 €
3 & 4ème mètres	181 €
5ème	347 €
Temporaires (15 ans)	
2 premiers mètres	45 €
3 & 4ème mètres	135 €
5ème	224 €

Concessions nouveau cimetière et nouveaux caveaux dans les concessions des 2 cimetières		
Tarifs 2026	Prise concession	Renouvellement

**Feuillet : 2025/**

Cinquantenaires (50 ans)		
caveau 2 places	3 519 €	713 €
caveau 4 places	3 859 €	909 €
caveau 6 places	4 745 €	1 135 €
cavernes	556 €	226 €
Trentenaires (30 ans)		
caveau 2 places	3 065 €	618 €
caveau 4 places	3 405 €	811 €
caveau 6 places	4 143 €	1 042 €
cavernes	454 €	188 €
Temporaires (15 ans)		
caveau 2 places	2 838 €	556 €
caveau 4 places	3 065 €	746 €
caveau 6 places	3 632 €	979 €
cavernes	363 €	146 €

Jardin du souvenir avec plaque d'identification Tarif 2026 - Prestation unique	177 €
---	--------------

Article 2 : que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Article final : Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance
Mme DARRIEUMERLOU Virginie

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.